# REGLEMENT JEU CONCOURS « LIBRE & ASSOUPI »

# <u>ARTICLE 1 – SOCIETES ORGANISATRICES</u>

La société « GAUMONT » enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 562 018 002 dont le siège social se situe au 30, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine, et La société Les Cinémas Gaumont Pathé Services SNC enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 392 706 412 dont le siège social est situé au 2, rue Lamennais – 75008 Paris (ci-après collectivement dénommées les « Sociétés Organisatrices ») organisent une opération intitulée :

#### « JEU LIBRE & ASSOUPI »

Qui se déroule à l'occasion de la sortie en salles du film « Libre & Assoupi», prévue pour le 07 mai 2014.

# **ARTICLE 2 – PRINCIPES**

Cette opération se déroule du 07 mai 2014 au 20 mai 2014 inclus, et est ouverte à toute personne résidant en France Métropolitaine, achetant un billet ou un e-billet sur présentation de sa carte fidélité activée ou sa carte Le Pass, pour un des films ou évènements programmés dans les cinémas Gaumont ou Pathé participant à l'opération pour une des séances du film *Libre & Assoupi* dans un des cinémas Gaumont ou Pathé.

Chaque billet acheté entre le 07 mai 2014 et le 20 mai 2014 inclus pour une des séances du film *Libre & Assoupi* permettra au client fidèle de participer au jeu concours. Les mineurs sont autorisés à participer à cette opération sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable et expresse de leurs parents ou tuteur légal.

La participation au jeu concours ouvre au tirage au sort permettant de gagner un lit King Size avec sommier, dont la valeur s'élève à 800 (huit cent) Euros TTC. La date de clôture des participations à ce jeu concours est le 20 mai 2014 à 23H59, date et heure française. A l'issue du tirage au sort par le cabinet Selard Petey Guerin et Bourgeac, Huissiers de justice, à Paris VIIIème arrondissement, 221 rue du Faubourg Saint Honoré, le gagnant sera contacté par e-mail ou par téléphone avant le 21 juin 2014 par Les Cinémas Gaumont Pathé Services SNC.

Le jeu concours est limité à une participation par client fidèle, que ce dernier effectue une ou plusieurs transactions de billets pendant toute la durée de l'opération.

Ce concours est ouvert aux personnes domiciliées en France métropolitaine, porteuse d'une carte de fidélité active des Cinémas Gaumont Pathé ou d'une carte Le Pass des Cinémas Gaumont Pathé, à l'exclusion des employés de Gaumont et Les Cinémas Gaumont Pathé Services SNC ou des employés de la maison-mère, des filiales ou des sociétés liées à Gaumont et Les Cinémas Gaumont Pathé Services SNC, et à l'exclusion de toutes autres personnes physiques ou morales liées au concours.

#### **ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION**

Chaque billet ou e-billet acheté par un client fidèle pour une des séances du film *Libre & Assoupi* du 07 mai 2014 au 20 mai 2014 inclus dans les cinémas Gaumont ou Pathé entrainera une participation automatique au tirage au sort permettant de gagner un lit King Size avec sommier.

Le jeu concours est limité à une participation automatique par client fidèle, que ce dernier effectue une ou plusieurs transactions de billets ou e-billets pendant toute la durée de l'opération. La date de clôture des participations à ce jeu concours est le 20 mai 2014 à 23H59, date et heure française. Il est précisé que la date et l'heure de réception des participations, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques des Cinémas Gaumont Pathé, font seules foi.

# **ARTICLE 4 – DOTATIONS**

Un lit King Size avec sommier, dont la valeur s'élève à 800 (huit cent) Euros TTC, sera mis en jeu dans le cadre de cette opération.

Le gagnant sera contacté par e-mail ou par téléphone avant le 21 juin 2014. Les Sociétés Organisatrices ont le droit de contacter le deuxième gagnant, issu de la liste des gagnants du tirage au sort par l'huissier, que celui choisi initialement si :

- •Le gagnant n'est pas éligible à s'inscrire au concours;
- •Le gagnant n'est pas détenteur d'une carte fidélité active des Cinémas Gaumont Pathé ou d'une carte Le Pass active des Cinémas Gaumont Pathé;
- •Elles ne reçoivent pas la confirmation des coordonnées du gagnant dans les 14 (quatorze) jours suivants la demande;
- •Elles ne reçoivent pas du gagnant toutes les informations nécessaires et liées au prix dans les délais qu'elles ont notifiés;
- •sans réponse de la part du gagnant 72 heures après la prise de contact.

#### <u>ARTICLE 4 BIS – DEPOT</u>

Le présent règlement est déposé auprès de Selard Petey Guerin et Bourgeac, Huissiers de justice, à Paris VIIIème arrondissement, 221 rue du Faubourg Saint Honoré, et disponible gratuitement sur : cinemasgaumontpathe.com.

Il peut être obtenu à titre gratuit (timbre remboursé au tarif lettre lent 20g), conformément à l'article 9 ci-dessous, par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom, adresse et l'objet de sa demande à « Cinémas Gaumont Pathé - Grand Jeu Libre & Assoupi », 2, rue Lamennais - 75008 Paris.

#### <u>ARTICLE 5 – CONDITIONS DE REMISE DES LOTS</u>

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par courriel. Sans réponse de sa part dans un délai de 72 (soixante douze) heures, un second gagnant, issu de la liste des gagnants du tirage au sort par l'huissier, sera contacté par téléphone ou par courriel.

Lors de la prise de contact, il sera demandé au gagnant de présenter une pièce d'identité et sa carte de fidélité ou sa carte Le Pass des Cinémas Gaumont Pathé en cours de validité. Tout justificatif abîmé, déchiré, ou empêchant la lecture complète des informations sera considéré comme non valable.

Le lot décrit à l'article 4 ci-dessus n'est pas cessible à une tierce personne et ne sera ni repris, ni échangé contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, et ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait pas prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de modifier, selon les circonstances, la nature du lot ou de proposer des biens de même valeur.

Dès la prise de possession de leur lot, les gagnants sont seuls et exclusivement responsables de leur utilisation. Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité quant aux préjudices qui pourraient résulter d'une utilisation non conforme aux conditions normales d'usage desdits lots ou en dehors des prescriptions légales ou administratives en vigueur.

Les prix sont ceux qui sont décrits et ne sont pas cessibles. Si, du fait des Sociétés Organisatrices, ces dernières ne sont pas en mesure de fournir les prix décrits, elles se réservent le droit d'attribuer un prix de substitution. Les prix sont également soumis aux conditions générales du fournisseur/fabricant.

#### **ARTICLE 6 – RESPONSABILITE**

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en raison de tout événement indépendant de leur volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, elles étaient amenées à annuler l'opération, à l'écourter, la proroger, la reporter ou à en modifier les conditions ou les dotations, leurs responsabilités ne pouvant être engagées de ce fait. Elles se réservent, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation et de remettre au gagnant un lot de nature et de valeur équivalente.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables si un gagnant ne laisse pas ses coordonnées complètes ou si les données saisies ne correspondent pas à son identité. Les Sociétés Organisatrices ne seront pas responsables du retard ou de l'incapacité du gagnant ou d'un participant (et/ou des invités) à remplir ses obligations, en raison d'un cas de force majeure ou en raison du fait d'un tiers.

# **ARTICLE 7 - CONTESTATION**

Les contestations relatives à la présente opération devront être adressées par écrit entre le 21 mai 2014 et le 21 juin 2014 à « Cinémas Gaumont Pathé - Grand Jeu Libre & Assoupi », 2, rue Lamennais - 75008 Paris.

# **ARTICLE 8 – LITIGE**

La participation à la présente opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu-concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litiges, ceux-ci seront soumis aux Tribunaux compétents de Paris, France.

#### **ARTICLE 9 – OBTENTION DU REGLEMENT**

Le règlement est disponible gratuitement sur le site www.cinemasgaumontpathe.com ou sur simple demande écrite à l'adresse suivante : « Cinémas Gaumont Pathé - Grand Jeu Libre & Assoupi » – 2 rue Lamennais 75008 PARIS.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé auprès Selard Petey Guerin et Bourgeac, Huissiers de justice, à Paris VIIIème arrondissement, 221 rue du Faubourg Saint Honoré, Huissiers dépositaire du présent règlement et envoyé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

Sur simple demande séparée accompagnée d'un RIB ou RIP, par courrier envoyé à l'adresse indiquée ci-dessus, et ce, au plus tard un mois après réception de la facture téléphonique émanant de France TELECOM ou de tout autre opérateur de télécommunication dûment autorisé (le cachet de la Poste faisant foi), la connexion Internet sera remboursée forfaitairement sur la base de 0,34 Euros TTC (soit 5 minutes de communication) sur justificatif de l'opérateur téléphonique ainsi que· le timbre concernant l'envoi postal de la demande de règlement, conformément à l'article 6 ci-dessus, sera remboursé forfaitairement au tarif lent en vigueur (soit 0,55 Euros) à toute personne qui en fera la demande en indiquant ses nom, prénom, adresse postale, son e-mail et le nom du jeu.

Le timbre concernant l'envoi postal de la demande de remboursement sera remboursé forfaitairement au tarif lent en vigueur (soit 0,55 Euros) à toute personne qui en fera la demande en indiquant ses nom, prénom, adresse postale, son e-mail et le nom du jeu.

Pour la demande de Règlement du jeu et la connexion, le remboursement sera limité à un par foyer d'abonné (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible ou comportant des coordonnées erronées sera rejetée.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au site Internet du jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à un remboursement, dans la mesure où l'abonnement

aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet du jeu et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

# <u>ARTICLE 10 – DONNEES NOMINATIVES</u>

Pour l'achat d'un e-billet sur le site internet www.cinemasgaumontpathe.com ou le site mobile www.cinegaumontpathe.mobi ou l'application smartphone des cinémas Gaumont et Pathé, la détention d'une carte de fidélité active des Cinémas Gaumont Pathé ou d'une carte Le Pass active des Cinémas Gaumont Pathé au nom du participant ainsi que les nom, prénom et adresse e-mail du participant sont nécessaires pour prendre en compte sa demande, lui envoyer la confirmation d'achat de son e-billet ainsi que l'e-mail lui permettant d'accéder à son gain dans le cadre où il serait tiré au sort.

Le traitement automatisé de ces données nominatives a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette même loi, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant (les données ne seront toutefois pas conservées audelà de la durée permettant d'assurer la traçabilité de l'achat du e-billet).

Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé sur simple demande écrite à « Service client - Les Cinémas Gaumont Pathé » – 2 rue Lamennais 75008 PARIS.